



TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d’administration et de la directrice générale	1
Faits saillants 2020-2021	2
Réussite	3
Enseignement régulier	6
Formation continue et services aux entreprises	10
Recherche et innovation	14
Rayonnement et distinctions	15
Gestion organisationnelle	16
Aménagements	18
Virage numérique	19
Reddition de comptes	20
États financiers	22
Instances	26
Code d’éthique et de déontologie	27

MISSION

Le Collège de Bois-de-Boulogne, collège d’enseignement supérieur public fondé en 1968, offre à toute sa communauté étudiante un milieu d’apprentissage innovateur, stimulant et exigeant, qui favorise la réussite et le développement intégral de la personne, en vue de son engagement dans la société.

La mission du Collège est régie par des valeurs profondément ancrées dans son histoire, soit :

- L’innovation et la poursuite de l’excellence
- L’engagement et le respect de soi, des autres et de l’institution
- L’intégrité de la personne et l’équité à l’égard de chacun

Balises et âmes du projet éducatif du Collège, ces valeurs nous permettent de prodiguer une formation de qualité à nos étudiantes et étudiants.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Ministère de l’Enseignement supérieur

Montréal, le 15 novembre 2021

Madame la Ministre,

C’est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2020-2021 qui fait état des réalisations de notre Collège et témoigne de notre engagement envers la réussite de nos étudiantes et étudiants. Un engagement qui s’est manifesté encore davantage dans le contexte d’une année d’enseignement à distance due à la pandémie de COVID-19, où tous les membres de la communauté ont démontré une grande capacité d’adaptation pour continuer à offrir un milieu d’apprentissage stimulant et innovateur.

Plusieurs changements organisationnels ont marqué la dernière année et, nous ne pouvons passer sous silence le départ à la retraite de M. Guy Dumais, directeur général du Collège depuis 2018. Nous souhaitons lui exprimer toute notre gratitude pour sa contribution majeure à l’essor de notre Collège et saluons les importants développements et les initiatives prises pendant son mandat.

Résultat d’un travail colossal et de la mobilisation de nombreux acteurs, le plan stratégique 2021-2026 du Collège, incluant le plan de réussite, a été présenté à la communauté boulonnaise en juin 2021 en vue de son adoption par le conseil d’administration en début d’année scolaire. Ainsi, cet ambitieux plan de développement orientera nos efforts vers des actions et des projets porteurs pour l’avenir.

De plus, notre Collège a le vent dans les voiles et continue son expansion avec une croissance soutenue de sa population étudiante due, entre autres, à l’incroyable travail d’équipe pour bonifier



Le président du conseil d’administration, Jean Thibodeau



La directrice générale, Pascale Sirard

notre offre de formation préuniversitaire et technique et développer de nouveaux partenariats avec les universités. De même, pour la formation continue qui est l’une des plus performantes au Québec, notre établissement fait bonne figure dans le paysage collégial québécois grâce à des projets innovants et des programmes d’études tenant compte des besoins présents et émergents des employeurs.

En terminant, nous tenons à souligner l’engagement constant de l’ensemble de notre personnel. Grâce à sa persévérance et son dévouement, le Collège de Bois-de-Boulogne continue de rayonner par la qualité de son enseignement, de ses programmes et de ses services.

Pour leur apport précieux au développement du Collège, nous remercions également les membres du conseil d’administration ainsi que nos nombreux partenaires, dont la Fondation du Collège de Bois-de-Boulogne, la Caisse Desjardins Bois-Franc–Bordeaux-Cartierville, la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne, Services Québec, le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ainsi que le ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

Nous vous invitons à découvrir, au fil des pages du présent rapport, les réalisations et collaborations fructueuses du Collège de Bois-de-Boulogne en 2020-2021, qui témoignent de notre détermination à demeurer à l’avant-garde.

Nous vous prions d’agréer, Madame la Ministre, l’expression de nos sentiments distingués.

FAITS SAILLANTS 20/21

FINALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2021-2026

C'est dans un contexte de transformation et de croissance du Collège que nous avons entrepris une importante démarche de réflexion qui a conduit à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique. Au moment du confinement, en mars 2020, ce plan était à l'étape de la finalisation des libellés des orientations, des objectifs et de la détermination des cibles et des indicateurs. Initialement prévue pour juin 2020, son adoption a donc été inévitablement reportée de plusieurs mois.

Ainsi, les travaux inhérents à l'élaboration de cet ambitieux plan de développement se sont poursuivis à l'automne 2020. Grâce à la mobilisation de nombreux partenaires, internes et externes, le plan stratégique 2021-2026 du Collège, incluant le plan de réussite, a été présenté à la communauté boudonnaise en juin 2021 en vue de son adoption par le conseil d'administration. Le plan stratégique 2021-2026 est maintenant disponible sur notre site Web dans la section Collège/Publications.

LANCEMENT D'UN NOUVEAU SITE WEB

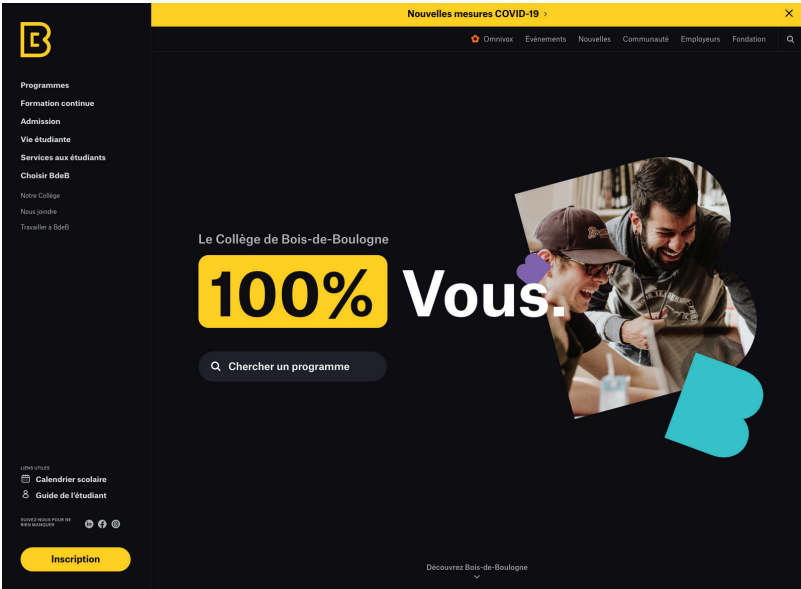
En juin 2021, le Collège a poursuivi la refonte de son image de marque avec le lancement de son tout nouveau site Web bdeb.qc.ca destiné à mieux outiller ses étudiantes et étudiants actuels et futurs à l'enseignement régulier et à la formation continue.

Le Collège de Bois-de-Boulogne a fait appel à l'agence *Les Prétentieux* ainsi qu'aux équipes de *Deux Huit Huit* et *Adviso* pour concevoir et développer une interface conviviale et adaptée aux besoins des étudiantes et étudiants actuels et futurs, comprenant un outil de recherche performant, un référencement Web optimisé ainsi qu'un arrimage avec les réseaux sociaux du Collège. La navigation fluide du nouveau site Web permet de prendre connaissance en quelques clics des principaux atouts du Collège.

NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DU COLLÈGE

Réuni en assemblée le 26 avril 2021, le conseil d'administration a procédé à la nomination de madame Pascale Sirard au poste de directrice générale, suivant les recommandations unanimes du comité de nomination et de la Commission des études, pour un mandat de cinq ans.

Mme Sirard compte plus de 30 années d'expérience dans le milieu collégial. Sa riche feuille de route, sa connaissance du milieu et son leadership au travers d'initiatives importantes soutiendront le développement du Collège au cours des prochaines années.



ORIENTATION

DÉVELOPPER UNE CULTURE INSTITUTIONNELLE DE LA RÉUSSITE SOUTENANT LE MIEUX-ÊTRE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

RÉUSSITE

FINALISATION DU PLAN DE RÉUSSITE 2021-2026

Grâce à la contribution du comité de la réussite et l'appui de toutes les instances impliquées, le plan de réussite 2021-2026 a reçu un avis favorable de la Commission des études et été adopté au conseil d'administration en juin 2021. Le plan de réussite, qui constitue l'orientation 1 du plan stratégique du Collège, se démarque notamment par la place qu'il accorde à l'engagement étudiant, aux approches inclusives en contexte d'enseignement et au bien-être des étudiantes et étudiants au Collège.

CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS ASSOCIÉS À LA RÉUSSITE

La révision complète de l'opération de dépistage des étudiantes et étudiants en difficulté a permis d'optimiser la synergie entre les enseignantes et enseignants responsables de l'aide à la réussite dans les programmes, les aides pédagogiques individuels et les autres professionnels. Leurs interventions concertées ont permis d'intervenir rapidement auprès des étudiantes et étudiants en difficulté de réussite. Grâce à la participation active du Collège aux travaux du Regroupement des cégeps de Montréal (RCM) pour le développement d'un outil prédictif de la réussite mettant à profit l'intelligence artificielle, il est à prévoir que ce processus d'intervention auprès des étudiantes et étudiants en difficulté continuera à se bonifier dans les prochaines années.

Par ailleurs, la création d'un guichet d'accueil psychosocial a donné lieu à l'implantation et la diffusion d'une nouvelle procédure d'accueil des étudiantes et étudiants et d'un processus de référencement plus efficace. Cela a contribué à rapprocher l'équipe psychosociale des autres acteurs associés à la réussite, tout en optimisant ses interventions auprès des étudiantes et étudiants plus vulnérables, qui ont connu une augmentation importante au cours de la pandémie. Grâce à l'ajout

de plusieurs ressources, l'équipe psychosociale intervient aussi bien sur les questions relevant de la diversité interculturelle, de la diversité sexuelle, de la santé psychologique ou des saines habitudes de vie. Elle a aussi permis la mise en œuvre de la procédure de résolution des litiges et des plaintes, qui contribue au maintien de relations harmonieuses en contexte pédagogique.

Cette concertation a également permis des développements significatifs de la *Boîte à outils* qui a vu sa structure et son visuel entièrement revus. Développée dans le contexte de la pandémie pour assurer la continuité des services d'aide, la *Boîte à outils*, qui constitue les premiers jalons de l'*Archipel* virtuel, est maintenant une ressource incontournable pour la communauté étudiante du Collège.

L'ensemble de ces initiatives a culminé dans des rencontres de concertation régulières entre les responsables de l'aide à la réussite. Celles-ci ont contribué à jeter les bases d'un *cadre de référence sur l'accompagnement des étudiantes et étudiants à besoins particuliers*. La réflexion entourant ce projet est très avancée et se poursuivra en 2021-2022 puisqu'elle fait partie intégrante des objectifs associés au plan de réussite 2021-2026.

SOUTIEN À L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ÉDUCATIVES ADAPTÉES AU CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Dans le contexte de la crise sanitaire où l'enseignement à distance a connu des développements importants, le Collège a développé différentes stratégies pour soutenir le personnel enseignant et favoriser la réussite des étudiantes et étudiants. Notamment, l'animation de la communauté infonuagique TEAMS « Profs à distance » par notre équipe de conseillères et conseillers pédagogiques a permis d'offrir à l'équipe enseignante des conseils et du soutien

en continu sur des thématiques variées telles que l'évaluation, l'encadrement, les outils et l'utilisation efficace des plateformes technologiques. Cette mesure de soutien aux enseignantes et enseignants a été appuyée d'offres de formation au début des sessions d'automne 2020 et d'hiver 2021. L'élaboration et la diffusion d'une cinquantaine de tutoriels ont permis une appropriation sans précédent des outils technopédagogiques propres au travail collaboratif et aux activités d'enseignement. Dans la même veine, une offre d'ateliers de formation pour les étudiantes et étudiants au sujet des plateformes numériques dédiées à l'enseignement et à l'apprentissage a connu un vif succès lors des activités d'accueil et dans le cadre des activités d'aide à la réussite organisées en cours d'année.

Des tutoriels pour la communauté étudiante et le personnel enseignant visant à faciliter l'utilisation efficace d'*Antidote* ont également été élaborés et déployés à l'échelle du Collège. Des formations ont été offertes aux enseignantes et enseignants dans certains départements. De même, les tutrices et tuteurs du Service d'aide en langue française (SALF) ont été formés à l'utilisation de ce correcticiel. L'acquisition d'une licence *Antidote Web* a également eu un effet décisif sur l'utilisation du logiciel par la communauté étudiante et le personnel enseignant dans le contexte de l'épreuve uniforme de français (EUF) en ligne.

Enfin, une formation sur les outils de prévention de la fraude et du plagiat dans le cadre de la formation à distance a été offerte lors des journées d'accueil, en même temps que s'est déployée toute la programmation des ateliers de préparation aux études collégiales pour les nouveaux admis, en format virtuel.

DÉPLOIEMENT DES MOYENS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Dans le contexte pandémique qui a marqué l'année 2020-2021, le projet *BdeBien-être*, un programme local de prévention de la détresse et de l'anxiété des étudiantes et étudiants, a connu des avancées importantes grâce à une collaboration étroite entre l'équipe psychosociale, le département de chimie et celui d'éducation physique. Ce projet, dont le déploiement est prévu à partir de l'automne 2021, impliquera l'actualisation des cours de *L'Ensemble 1* en éducation physique dans lequel un volet de formation sur la santé mentale sera intégré.

Par ailleurs, la Direction des études s'est assurée de la conformité des plans d'étude en regard des orientations du plan de reprise des cours, de manière à vérifier que les balises convenues pour assurer le bien-être des étudiantes et étudiants en contexte d'apprentissage à distance soient respectées. Les directions adjointes ont pris le soin, dans leurs tournées départementales, d'expliquer le plan de reprise et de valider avec le personnel enseignant ses orientations pédagogiques.



SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS À BESOINS PARTICULIERS ET DE CEUX EN SITUATION DE HANDICAP

Malgré le contexte de la crise sanitaire, l'ensemble des services d'aide aux étudiantes et étudiants à besoins particuliers ont été maintenus. Un montant émanant du Ministère a permis au Collège, en 2020-2021, d'assurer la continuité du Service adapté (SA), du Service d'aide en langue française (SALF), du Service d'aide en langues modernes (SALM) et du Service de tutorat par les pairs (STPP). Ceux-ci ont développé leur offre de services en ligne pour accommoder les étudiantes et étudiants à besoins particuliers et ceux en situation de handicap, et ce, sans jamais connaître de bris de service. Des avancées particulières ont été réalisées au SALF, où s'est notamment déployée une nouvelle offre de soutien à la préparation de l'épreuve uniforme de français en ligne. De même, le SA a adapté son offre de service afin de permettre aux étudiantes et étudiants d'obtenir le même type d'accompagnement éducatif grâce à des plateformes virtuelles. Les informations disponibles sur la *Boîte à outils* ont aussi été grandement bonifiées. De plus, des ateliers collectifs permettant à la communauté étudiante d'obtenir, autrement, des réponses à leurs questions ont été élaborés. Finalement, l'aménagement d'un nouveau laboratoire informatique destiné à la passation des examens a été finalisé en prévision de la rentrée scolaire de l'automne 2021.

Un montant de 525 000 \$ a permis au Collège en 2020-2021 de soutenir la réussite d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers et de ceux en situation de handicap. Ce montant a contribué au bon fonctionnement du Service adapté (SA), du Service de tutorat par les pairs (STPP), du Service d'aide en langue française (SALF) et du Service d'aide en langues modernes (SALM). Diverses activités pédagogiques adaptées à la



situation de ces étudiantes et étudiants ont pu être mises en place, du matériel a également été élaboré pour les soutenir et un accompagnement individualisé leur a été offert.

Sous la responsabilité de la direction adjointe aux programmes préuniversitaires et à la recherche
Service adapté : 224 282 \$

Sous la responsabilité de la direction adjointe à la formation générale et à la réussite
STPP, SALF, SALM : 234 690 \$

OFFRIR DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ORIGINAUX, INNOVATEURS, EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DES UNIVERSITÉS, DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA RECHERCHE

ENSEIGNEMENT RÉGULIER

ENCORE PLUS DE PARTENARIATS AVEC LES UNIVERSITÉS

Le Collège poursuit, encore cette année, le développement des partenariats avec les universités. Des démarches ont été entreprises avec l'Université de Montréal afin de créer une entente DEC-BAC en psychologie avec le programme Sciences humaines (300.M0/M1). Des activités d'arrimage ont aussi été effectuées ou planifiées afin de bonifier nos partenariats déjà existants. Au niveau de nos ententes avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM), des procédures d'admission seront développés avec le programme Histoire et civilisation (700.B0) ainsi qu'avec le programme Arts, lettres et communication (500.A1). Nos étudiantes et étudiants intéressés par ces partenariats exclusifs pourront bénéficier de rencontres et de visites organisées dans les facultés des universités impliquées dans l'objectif de consolider leur choix de carrière.



PREMIÈRE COHORTE EN ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION

Le Collège a accueilli à l'automne 2020 sa première cohorte du nouveau programme Arts, lettres et communication offrant le choix entre deux profils originaux et exclusifs au Québec : le premier axé sur la création visuelle, l'exploration artistique et l'expression à travers le numérique alors que le second offre, en plus, un volet orienté vers l'enseignement des arts. Ces étudiantes et étudiants seront les premiers à pouvoir bénéficier de notre entente DEC-BAC avec le baccalauréat en arts visuels et médiatiques offert à l'UQAM, laquelle offre de nombreux avantages comme l'admission unique, la reconnaissance d'acquis et la possibilité de suivre un cours à l'université durant la dernière session du DEC.



ÉLABORATION DU NOUVEAU PROGRAMME SCIENCES HUMAINES

En juin 2021, le Collège a déposé son devis d'élaboration du nouveau programme Sciences humaines qui sera offert aux étudiantes et étudiants à compter de l'automne 2023. Ce devis fait état des orientations que le Collège compte donner à sa nouvelle version du programme.

NOUVELLE ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

Une nouvelle passerelle DES-DEP-DEC a été officialisée entre les programmes de soutien informatique des centres de formation professionnelle Léonard-De Vinci et des Carrefours et le programme Informatique (420.B0). À la session d'hiver 2021, le Collège a accueilli une quinzaine d'étudiantes et d'étudiants ayant complété un diplôme d'études professionnelles (DEP) au sein du programme Informatique. Cette passerelle a permis de reconnaître certains des cours du DEP, d'augmenter l'attractivité du programme Informatique, de même qu'encourager plus de jeunes à faire carrière dans un domaine en pénurie de main-d'œuvre.





EFFECTIF ÉTUDIANT À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER
AU 20 SEPTEMBRE 2020

Programme	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL
081.06 Tremplin DEC	76	0	0	76
Total secteur accueil et intégration	76	0	0	76 2,6 %
200.B0 Sciences de la nature	718	445	0	1 163
200.C0 Sciences informatiques et mathématiques	118	70	0	188
300.M0/M1* Sciences humaines				610
300.32 Administration	107	56	0	
300.M3 Psychologie avec mathématiques	12	10	0	
300.M4 Société avec mathématiques	0	1	0	
300.M5 Droit et relations internationales avec mathématiques	25	12	0	
300.M6 Éducation avec mathématiques	2	1	0	
300.S3 Psychologie sans mathématiques	106	55	0	
300.S4 Société sans mathématiques	1	3	0	
300.S5 Droit et relations internationales sans mathématiques	134	42	0	18
300.S6 Éducation sans mathématiques	29	14	0	
500.A1 Arts, lettres et communication				
500.AF Option Arts	16	1	0	85
500.AF Option Éducation	1	-	-	
700.A0 Sciences, lettres et arts	54	31	0	46
700.B0 Histoire et civilisation	28	18	0	2 110 72 %
Total secteur préuniversitaire	1 351	759	0	2 110 72 %
180.A0 Soins infirmiers	168	91	69	328
180.B0 Soins infirmiers pour infirmières et infirmiers auxiliaires	24	15	9	48
420.AA* Informatique – Spécialisation en informatique de gestion	0	9	14	23
420.AC* Informatique – Spécialisation en gestion de réseaux informatiques	0	3	8	11
420.GL Informatique – Génie logiciel	49	36	0	85
420.IS Informatique – Infrastructure et sécurité	27	22	0	49
574.B0 Animation 3D et synthèse d’images	62	32	34	128
582.A1 Intégration multimédia	51	20	0	71
Total secteur technique	381	228	134	743 25,4 %
TOTAL DE L'EFFECTIF	1 808	987	134	2 929

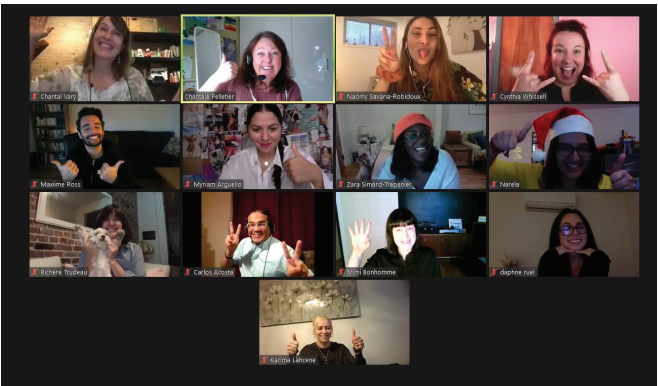
* Le tableau présente les anciens et les nouveaux profils du programme. Il est à noter que l'étudiant(e) admis(e) dans un profil y demeure inscrit(e) tant qu'elle ou il est actif(ve) au Collège, bien que sa grille de cheminement soit complétée par des cours du nouveau profil.

FORMATION CONTINUE ET SERVICES AUX ENTREPRISES

UN NOMBRE RECORD D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS INSCRITS, UNE FORMATION CONTINUE RÉINVENTÉE

Malgré une année complète en mode pandémie, la formation continue a accueilli en 2020-2021 un nombre record d'étudiantes et d'étudiants dans ses programmes d'études menant au DEC ou à l'AEC. Au total, ce sont 1 665 adultes, répartis dans 20 programmes et 77 groupes, qui ont relevé le grand défi du retour aux études, le tout, largement en formation à distance. Bravo à celles et ceux qui les ont accompagnés vers la réussite!

Durant cette année, la formation continue s'est réinventée et, malgré la fatigue, a su porter des projets innovants qui vont colorer nos prochaines années. L'équipe a su tirer son épingle du jeu avec une offre de formation encore plus complète, actualisée, attractive et distinctive.



Les finissantes et finissants du groupe 408 du programme Stratégies et animation de réseaux sociaux, qui ont terminé en beauté leur AEC le vendredi 20 novembre. Alors que leur parcours débutait le 2 décembre 2019, ces étudiantes et étudiants ont vu leur quotidien complètement chamboulé par l'arrivée de la COVID-19, au moment où leur première étape terminait à peine.

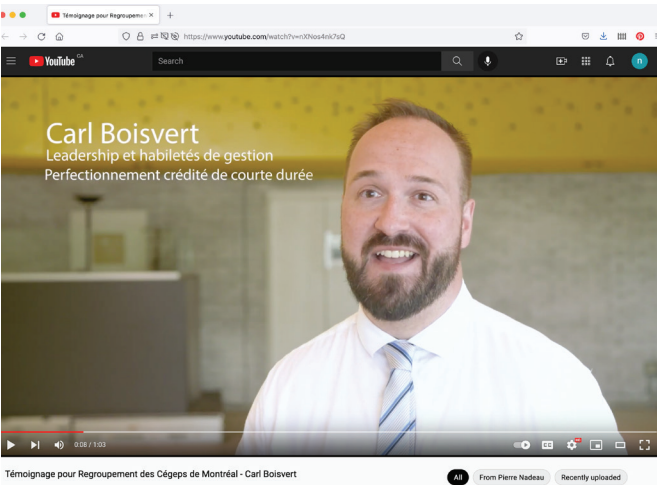
LA FORMATION CONTINUE LANCE LABGO, UN ESPACE DE SIMULATION EN TI

Avec LabGO, la formation continue innove en créant un espace d'apprentissage qui simule la réalité d'une entreprise spécialisée en TI. En collaboration étroite avec un groupe d'employeurs, dont Desjardins, CAE et G-Soft, LabGO permet aux personnes issues de l'immigration détenant une expérience en programmation informatique de réaliser des projets réels de développement, de démontrer leurs habiletés, de voir reconnaître leurs compétences et de renforcer celles-ci conformément aux attentes du marché du travail. Le projet a reçu d'importants soutiens financiers de la Ville de Montréal, du Conseil emploi métropole, de Services Québec de l'Île-de-Montréal et du ministère de l'Enseignement supérieur. Il est mené en consortium avec les cégeps John Abbott et Gérard-Godin.

Les bureaux du projet LabGO. Ceux-ci se trouvent dans les installations de Montréal Cowork, une entreprise québécoise de « coworking » fondé par un finissant du Collège de Bois-de-Boulogne, situés sur la rue Saint-Denis à quelques pas du métro Mont-Royal. Ils ont été inaugurés en juin 2021.

EFFORT DE GUERRE POUR LA RÉINTÉGRATION EN EMPLOI ET LA RELANCE ÉCONOMIQUE : LA FORMATION CONTINUE RÉPOND 100 % PRÉSENT

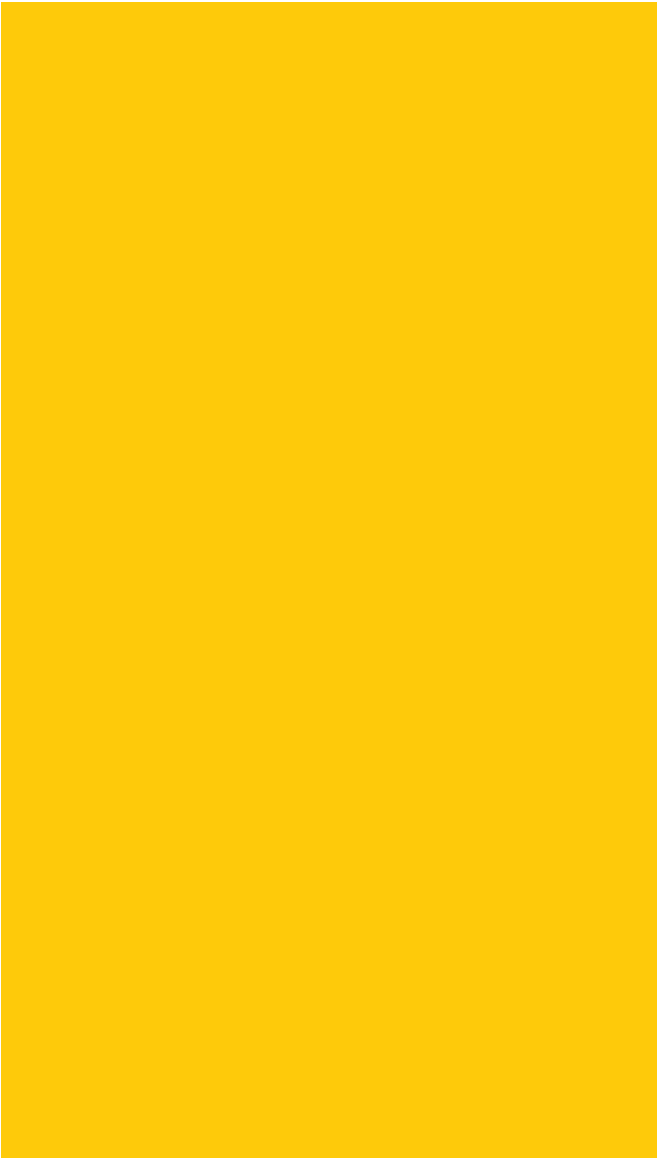
En pleine pandémie, en collaboration avec Services Québec de l'Île-de-Montréal, l'équipe de la formation continue a lancé en urgence deux perfectionnements crédités intensifs visant les personnes temporairement sans emploi dû à la COVID-19. Les parcours, en gestion et en réseaux sociaux et marketing sur le Web, ont permis aux participantes et participants d'actualiser certaines compétences et de réintégrer rapidement le marché du travail. Bois-de-Boulogne a exercé un leadership fort dans le cadre de cette initiative montréalaise majeure. Cette dernière fut citée en exemple par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Jean Boulet.



Carl Boisvert, étudiant inscrit au perfectionnement crédité Leadership et habiletés de gestion. Découvrez son témoignage sur YouTube : [youtube.com/watch?v=nXNos4nk7sQ](https://www.youtube.com/watch?v=nXNos4nk7sQ).

UN SOUTIEN DE 40 000 \$ DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE POUR UN PROJET NOVATEUR

Une belle entente avec l'OQLF permet la création de neuf capsules interactives et modulables, informatives et ludiques, ayant comme objectif de sensibiliser les personnes allophones issues de l'immigration à l'importance de la langue française dans l'histoire, la culture et le marché du travail québécois. Ce projet, mis sur pied en collaboration avec la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative, démontre bien la volonté de toute la communauté boulonnaise de s'impliquer auprès des personnes immigrantes afin de favoriser le succès de leur intégration dans leur nouveau milieu de vie.



EFFECTIF ÉTUDIANT ADULTE À TEMPS COMPLET ET À TEMPS PARTIEL À LA FORMATION CONTINUE, À LA FRANCISATION ET AUX SERVICES AUX ENTREPRISES AU 30 JUIN 2021

Secteur	Programme d'études	Nbre de groupes	Nbre étudiantes et étudiants
Administration	Agent du service à la clientèle dans le domaine financier	3	62
	Comptabilité financière informatisée	5	102
	Gestion de l'approvisionnement	5	100
	Gestion des stocks	1	26
	Spécialisation en chaîne logistique intégrée	1	24
	Supervision d'une équipe d'employés (temps partiel)	6	152
	Total partiel	21	466
Créativité numérique	Modélisation et animation 3D	-	-
	Stratégies et animation de réseaux sociaux	4	84
	Total partiel	4	84
Informatique et intelligence numérique	Analyste programmeur	6	105
	Concepteur de bases de données	5	74
	Infrastructures informatiques et cybersécurité	3	58
	Programmeur de jeux vidéo	4	69
	Spécialiste en mégadonnées et intelligence d'affaires (temps complet)	1	25
	Spécialiste en mégadonnées et intelligence d'affaires (temps partiel)	3	65
	Spécialiste en Internet des objets	2	21
	Spécialiste en qualité logicielle	5	110
	Spécialisation technique en intelligence artificielle (temps partiel)	4	87
	Techniques de l'informatique, profil sécurité informatique	2	43
	Total partiel	35	657
Santé	Soins infirmiers	8	242
	Soins infirmiers pour les infirmiers et infirmières auxiliaires	6	168
	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	1	18
	Total partiel	15	428
Tremplin DEC	Cheminement Tremplin DEC pour allophones et personnes immigrantes	2	30
	Total partiel	2	30
Total formation continue		77	1 665

RAC	Programme d'études	Nbre étudiantes et étudiants	
Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)	Agent du service à la clientèle dans le domaine financier	54	
	Analyste programmeur	-	
	Gestion de l'approvisionnement	14	
	Supervision d'une équipe d'employés	110	
	Total RAC	178	
Francisation et services aux entreprises	Programme / activité	Nbre de groupes	Nbre étudiantes et étudiants
Francisation	Francisation des personnes immigrantes (temps complet)	73	630
	Francisation des personnes immigrantes (cours spécialisés, temps partiel)	1	14
Activités de perfectionnement et services aux entreprises	Cours sur les Fonds d'investissement au Canada	2	33
	Cours à temps partiel financés par Services Québec	48	389
	Formation en entreprise	61	434
Total francisation et services aux entreprises		185	1 500
GRAND TOTAL		3 343	



RECHERCHE ET INNOVATION

LA RECHERCHE AU COLLÈGE

En 2020-2021, plusieurs membres du personnel se sont impliqués dans divers projets de recherche, notamment :

- Alexandre Lemerle, enseignant en physique : chercheur actif au Centre de recherche en astrophysique du Québec, financé par le Fonds de recherche du Québec - nature et technologie (FRQNT)
- Sonia Gounar et Chantale Nunes, enseignantes en informatique et en biologie : élaboration d'un microécosystème aquaponique automatisé (NovaScience)
- Chantale Nunes et Patrick Drolet-Savoie, enseignante et enseignant en biologie : anatomie et physiologie humaines en réalité virtuelle et augmentée (NovaScience)

Des étudiantes et étudiants ainsi que du personnel enseignant en informatique, de l'enseignement régulier et de la formation continue, ont aussi participé à un projet de recherche de l'Institut de

recherche en économie contemporaine (IREC), financé par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), visant à rendre compte des possibilités d'application des technologies numériques (IA) au service de l'aide à domicile.

De plus, Pierre Prades ainsi que des étudiantes et étudiants du programme d'informatique de l'enseignement régulier ont collaboré à un projet de recherche mené par Marie Laberge (Université de Montréal) en partenariat avec le CHU Sainte-Justine.

Quelques enseignants, dont Dhafer Ben-Khedher et Stéphane Beauregard, ont également participé aux activités de recherche du Centre d'intelligence artificielle appliquée JACOB.

Enfin, le Collège a modifié sa politique de recherche, notamment par l'ajout d'une annexe sur la certification éthique multi-établissement.

RAYONNEMENT ET DISTINCTIONS

Au cours de l'année 2020-2021, la pandémie nous a plongés dans une nouvelle réalité : celle de devoir repenser nos activités et événements en mode virtuel.

À l'occasion des portes ouvertes d'automne et d'hiver, le Collège s'est doté de plateformes virtuelles créées sur mesure avec l'objectif de permettre aux élèves du secondaire, et leurs parents, de découvrir les nombreux avantages d'étudier à BdeB. Près de 2 150 visiteurs se sont présentés à ces rendez-vous inédits et combien importants pour le choix d'un cégep. De plus, ce sont près de 90 intervenants en orientation et en information scolaire des écoles secondaires qui ont participé, sur la plateforme Zoom, à la journée d'information qui leur était destinée. Mentionnons également que nous avons rejoint plus de 800 élèves du secondaire dans le cadre des visites d'écoles effectuées, majoritairement à distance, par l'équipe de professionnels et le personnel enseignant du Collège. Ajoutons à cela l'activité *Étudiant d'un jour* qui s'est également déroulée en mode virtuel afin de faire découvrir à nos futurs étudiantes et étudiants différents aspects de la vie collégiale. Toutes d'excellentes façons pour les élèves du secondaire de faire un choix éclairé pour le futur, et ce, malgré le contexte de la pandémie. Or, la capacité d'adaptation, la flexibilité et les efforts soutenus de nos équipes ont porté fruit puisque les demandes d'admission ont augmenté significativement en 2020-2021.

JOURNÉE VIRTUELLE DE RECONNAISSANCE

Dans le contexte particulier de la pandémie, la réussite d'une cinquantaine d'étudiantes et d'étudiants du Collège a été soulignée à l'occasion d'une *Journée virtuelle de reconnaissance* sur les différentes plateformes du Collège. Cette année, 58 bourses ont été octroyées ainsi qu'un prix de valorisation de la langue française à 56 étudiantes et étudiants de l'enseignement régulier et de la formation continue qui se sont illustrés par leur parcours scolaire exceptionnel, leur engagement social et leur participation à la vie étudiante et sportive du Collège. Au total, ce sont 45 000 \$ qui ont été remis pour célébrer leur réussite.

MÉRITE SPORTIF

Le 28 avril 2021 se déroulait la *Soirée Cavaliers* de façon virtuelle. Malgré la saison annulée en raison de la pandémie, cette soirée conviviale a été l'occasion de souligner l'engagement des étudiantes-athlètes et des étudiants-athlètes dans la vie sportive du Collège, puis de féliciter deux athlètes ayant obtenu des bourses de 750 \$ lors de la *Journée virtuelle de reconnaissance* :

Athlète féminine de l'année

Kléa Sirois, volleyball féminin division 1

Athlète masculin de l'année

Thomas Savage-Duguay, basketball masculin D2

Une bourse de 500 \$ de la Fondation Alliance Sport-Études a également été remise à Clara Chapman, étudiante-athlète dans la discipline de la planche à neige.

BOURSES D'ENTRÉE UNIVERSITAIRES

En 2020-2021, ce sont 14 bourses d'entrée universitaires qui ont été accordées à des étudiantes et étudiants du Collège de Bois-de-Boulogne.

HEC Montréal

2 bourses de 2 000 \$

1 bourse de 4 000 \$

Université McGill

2 bourses de 2 000 \$

1 bourse de 4 000 \$

Polytechnique Montréal

8 bourses d'excellence de 2 000 \$ (le plus grand nombre de bourses remises dans le réseau)



FAVORISER UNE GESTION ORGANISATIONNELLE QUI CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

GESTION ORGANISATIONNELLE

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DOTATION

Dans le but de planifier les besoins en main-d'œuvre, prévoir l'avancement, la promotion et le développement professionnel du personnel, en plus de déterminer les besoins de nouvelles embauches, le Collège procède annuellement à un exercice de prévision de la main-d'œuvre sur un horizon de cinq ans. Pour toutes les catégories de personnel, ce sont près de 449 offres d'emploi qui ont été affichées, 330 candidates et candidats rencontrés ainsi que 143 candidatures qui, cette année, ont été recommandées ou embauchées.

Le niveau d'effectif établi conformément à l'article 38 de la loi pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 est de 724 524,12 heures rémunérées, et excède celui de la cible établie le 26 mars 2021 qui est de 720 060,05 heures. Pour la période de 2020-2021, le Collège a totalisé 4 464,07 heures rémunérées de plus que la cible établie.

Au cours de l'année 2020-2021, le Collège a effectué 20 % plus d'affichages et 34 % plus d'embauches.

PORTRAIT DU PERSONNEL RÉGULIER DU COLLÈGE POUR 2020-2021	
Personnel cadre et hors-cadre	29
Personnel professionnel	42
Personnel de soutien	121
Personnel enseignant	358
TOTAL	550

ACCUEIL ET INTÉGRATION DU NOUVEAU PERSONNEL

Chaque début de session, le Collège tient une activité d'accueil qui regroupe toutes les catégories de personnel. Lors de cette activité, les nouveaux membres du personnel ont l'occasion de rencontrer toutes les directions du Collège.

La vision, la mission pédagogique, les valeurs ainsi que les priorités institutionnelles du Collège leur sont présentées. L'accent est mis sur l'importance de la contribution de chacune et chacun à la réalisation de la mission du Collège auprès de la population étudiante. Un accueil est également prévu par la ou le gestionnaire responsable, dans chaque service, ou la coordination départementale pour introduire les nouvelles personnes dans les équipes.

DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN PROFESSIONNEL

Au cours de l'année 2020-2021, les formations traitant de leadership et de la gestion de projets se sont poursuivies. Les priorités de formations ont été convenues avec l'équipe de gestion.

De plus, le programme *Perfectionnement des enseignants* a permis la mise à jour des connaissances pédagogiques de même que de celles liées aux disciplines d'enseignement à la suite de développements d'ordre pédagogique et technologique. Ainsi, ce sont 24 enseignantes et enseignants qui ont assisté à diverses activités de perfectionnement individuelles au cours de l'année pour un montant total de 18 177,23 \$.

PROGRAMME DE TÉLÉTRAVAIL

Comme bien des organisations, le Collège de Bois-de-Boulogne a appris de la pandémie de COVID-19. Ces apprentissages organisationnels ont permis de réaliser que, dans certaines circonstances, le télétravail constituait dorénavant l'un des modes de travail accessibles au personnel de soutien, professionnel et cadre du Collège, en offrant notamment comme avantage de concilier les obligations professionnelles, personnelles et familiales pour les emplois permettant un tel aménagement.



OPTIMISER LES ESPACES

AMÉNAGEMENTS

Au cours de l'année 2020-2021, nous avons maintenu la démarche d'amélioration des espaces de vie, mais aussi entrepris la revitalisation des immeubles du Collège. En plus de finaliser certaines interventions en cours, d'autres projets d'envergure ont été réalisés ou planifiés. Voici les principaux projets réalisés, par ordre d'envergure :

- L'ajout supplémentaire de nouveaux laboratoires informatiques au sous-sol de l'aile S, ce qui vient finaliser l'aménagement de ce secteur qui permet aux étudiantes et étudiants d'étudier et de circuler dans un environnement moderne, ventilé et climatisé.
- Le désamiantage et l'isolation thermique de la chaufferie.

- L'aménagement d'un nouveau poste d'accueil dans le hall du pavillon Ignace-Bourget et l'optimisation des espaces administratifs qui a permis l'ajout de trois nouvelles classes, sont autant d'éléments qui ont permis les adaptations requises à l'augmentation de la clientèle, tout en assurant les services et la qualité du milieu de vie.
- Des interventions sur les finis intérieurs et la coloration des locaux sont venues embellir et rafraîchir les lieux, notamment dans l'aile B où chaque étage a eu un coup de pinceau.

Puis finalement, nous avons procédé à la préparation d'appels d'offres pour la réfection des toitures des ailes T et S, la mise aux normes de deux cages d'escaliers des ailes B et E et la réfection de la climatisation de la salle des serveurs de l'aile E, qui permettront la réalisation de ces chantiers au cours des prochains mois.



ACCÉLÉRER LE VIRAGE NUMÉRIQUE DU COLLÈGE

VIRAGE NUMÉRIQUE

Dans son plan stratégique 2020-2021, le Collège de Bois-de-Boulogne s'est donné comme objectifs le développement des infrastructures technologiques, l'amélioration des processus de gestion de l'information, ainsi que le développement des compétences et des usages numériques pour tout le personnel.

Plusieurs actions ont été mises en place au cours de la dernière année afin d'intégrer les technologies numériques au sein de nos pratiques organisationnelles, entre autres :

- Le renouvellement complet des équipements de télécommunication du Collège (réseau filaire), du cœur à l'accès, afin d'en améliorer nettement la performance.
- Le rehaussement du réseau sans fil permettant une couverture en densité afin de mieux soutenir les activités d'enseignement.
- L'augmentation de plus de 75 points d'accès additionnels ainsi qu'un nouveau service d'authentification sécurisé pour accéder au réseau sans fil. La fin des travaux est prévue à l'automne 2021.
- La mise en service des environnements de collaboration *Microsoft 365* pour tous les membres du personnel et toute la communauté étudiante.
- L'élaboration d'un plan de migration des serveurs de fichiers traditionnels vers les nouveaux environnements de dépôt et de partage de documents.



REDDITION DE COMPTES

RAPPORT RELATIF AUX CONTRATS DE SERVICE DE 25 000 \$ ET PLUS

Au cours de l'année 2020-2021, le Collège a conclu 19 contrats, pour un total de 6 382 313 \$, incluant un contrat d'entretien ménager de 4 615 960 \$ pour une période de 5 ans.

STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conformément à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, le comité permanent a proposé une formation obligatoire pour l'ensemble de la communauté ainsi qu'une programmation d'activités de sensibilisation et d'éducation en lien avec cette thématique. De plus, les réflexions entourant l'opérationnalisation du « guichet unique » se sont poursuivies.

Un partenariat a été établi avec le département d'éducation physique afin d'intégrer des capsules d'information et de sensibilisation liées aux violences à caractère sexuel dans le cadre du cursus pédagogique des étudiantes et étudiants de première année. De concert avec l'équipe psychosociale, particulièrement la travailleuse sociale responsable de la prévention des violences à caractère sexuel, ce partenariat permettra au Collège de contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs de la loi. Aucune dépense n'a été engendrée en 2020-2021.

BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES POUR SOUTENIR L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION AU NIVEAU COLLÉGIAL

La pandémie a obligé le Collège à reporter ses activités de mobilité étudiante et enseignante, ainsi que le recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux. L'allocation de l'année 2020-2021, d'un montant de 50 000 \$, est reportée à l'année 2021-2022.

Dans ce contexte inédit, les déplacements de nos étudiantes et étudiants étrangers ont été grandement compliqués et celles et ceux ayant réussi à venir au Québec l'ont parfois fait avec beaucoup de retard. Le Collège a mis en place, avec la collaboration des enseignantes et des enseignants, des activités de rattrapage à l'intention des étudiantes et étudiants internationaux. Cette mesure représente un coût de 4 745,25 \$.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Pour l'année 2020-2021, aucune divulgation n'a été reçue par la personne responsable du suivi des divulgations.

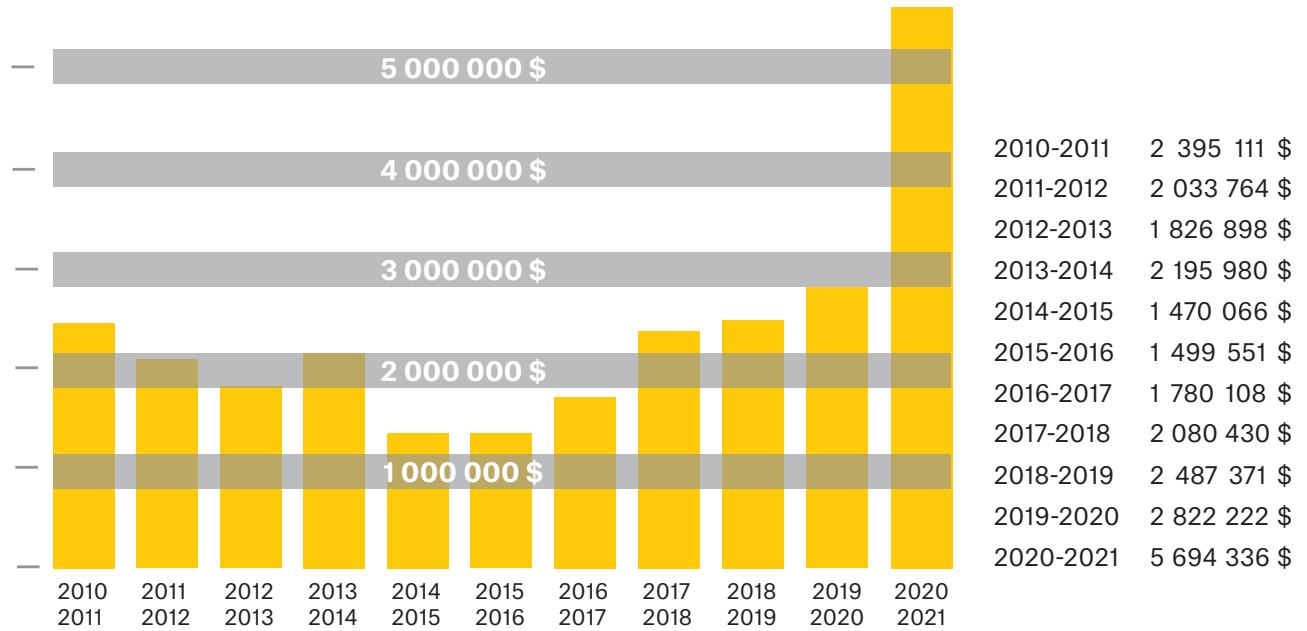


ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES

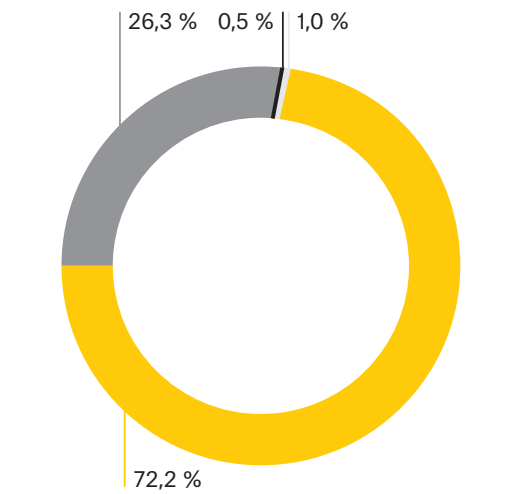
FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2021

	30 JUIN 2021 (\$)	30 JUIN 2020 (\$)
ACTIF		
Encaisse	14 523 917	12 533 356
Intérêts courus à recevoir	8 768	4 025
Comptes à recevoir	7 079 743	1 814 913
Subventions à recevoir à court terme	1 685 133	-
Stock de fournitures	-	-
Stocks destinés à la vente	-	-
Avances interfonds	-	25 140
Frais payés d'avance	145 726	222 464
Subventions à recevoir à long terme	-	1 056 451
MEES – Impacts réforme comptable	-	-
	23 443 287	15 656 349
PASSIF		
Créditeurs	10 545 508	7 523 092
Subventions perçues en trop	0	917 212
Apports reportés	5 906 371	3 583 053
Revenus reportés	982 830	810 770
Dus interfonds	314 242	-
	17 748 951	12 834 127
SOLDE DE FONDS		
Non grevé d'affectations	2 952 544	415 281
Grevés d'affectations	2 741 792	2 406 941
	5 694 336	2 822 222
	23 443 287	15 656 349

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 2021 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

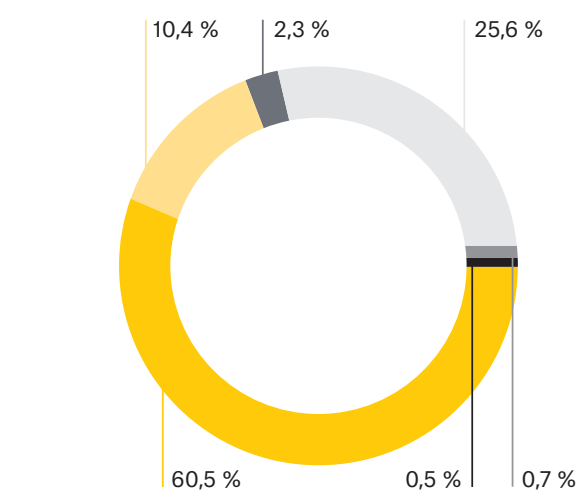


Ventilation des revenus 2020-2021



Enseignement régulier	72,2 %
Formation continue et cours d'été	26,3 %
Centres de technologie	0,5 %
Services auxiliaires	1,0 %

Ventilation des dépenses par nature 2020-2021



Salaires et avantages sociaux – Enseignants	60,5 %
Salaires et avantages sociaux – Autres personnels	25,6 %
Communications et informations	0,7 %
Matériel et fournitures	2,3 %
Honoraires et contrats divers	10,4 %
Autres dépenses	0,6 %

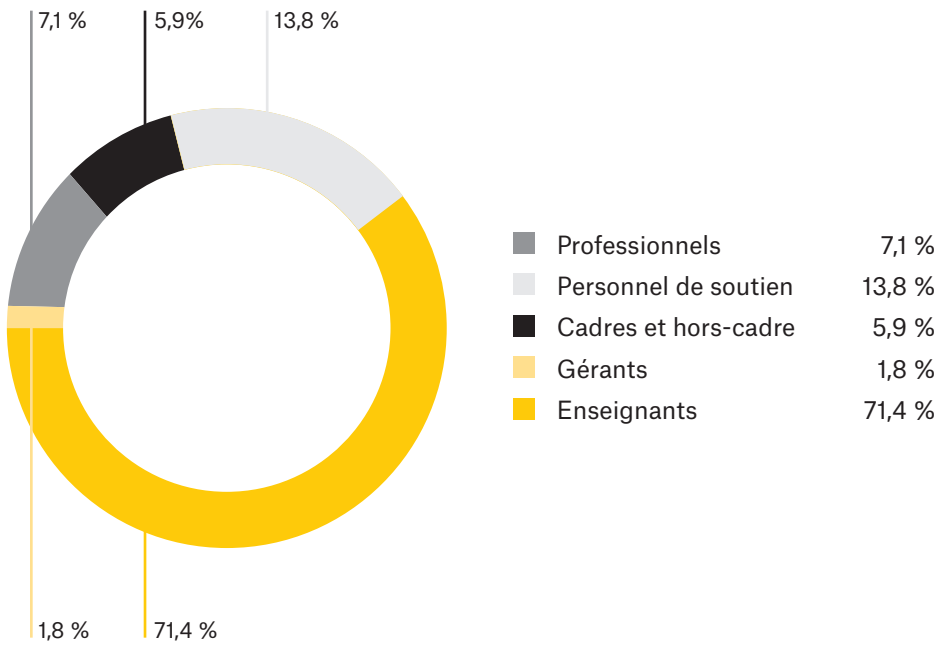
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES (SUITE)

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ AU 30 JUIN 2021

	2020-2021 (\$)	2019-2020 (\$)
REVENUS		
Enseignement régulier	37 655 740	32 697 249
Formation continue et cours d'été	13 724 892	11 461 129
Centres de technologie	256 542	1 919 251
Services auxiliaires	543 598	1 155 623
Total	52 180 772	47 233 252
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux – Enseignants	29 608 089	25 634 328
Salaires et avantages sociaux – Autres personnels	12 517 684	12 363 235
Communications et informations	325 809	437 915
Matériel et fournitures	1 115 225	1 106 936
Honoraires et contrats divers	5 081 687	6 838 774
Autres dépenses	270 726	110 268
Total	48 919 220	46 491 456
Excédent des revenus (insuffisance) sur les charges	3 261 552	741 796
ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS		
Solde de fonds au début de l'exercice	2 822 222	2 486 771
Excédent des revenus (charges)	3 261 552	741 796
Virements au fonds des immobilisations		
▪ Remboursements d'emprunts autofinancés	(313 830)	(314 184)
▪ Acquisitions d'immobilisations	(75 608)	(92 161)
▪ Autres	-	-
Total	2 872 114	335 451
Solde de fonds à la fin de l'exercice		
▪ Solde de fonds affecté à des projets	2 741 792	2 406 941
▪ Solde de fonds non affecté à des projets	2 952 544	415 281

DÉTAIL DES SALAIRES

	2020-2021		2019-2020	
	Total \$	%	Total \$	%
Cadres et hors-cadre	2 160 155	5,9	2 364 922	7,2
Gérants	655 456	1,8	623 545	1,9
Enseignants	26 090 737	71,4	22 365 687	68,0
Professionnels	2 597 963	7,1	2 449 538	7,4
Personnel de soutien	5 043 929	13,8	5 100 091	15,5
	36 548 240 \$	100	32 903 783	100



INSTANCES (AU 30 JUIN 2021)

CONSEIL D’ADMINISTRATION

Présidence

Jean Thibodeau

Vice-présidence

Audrey Laurin

Membres nommés par le ministère

Benoit Desgroseillers, Sylvain Larocque, Mélanie Lussier, Ana Maria Mujica, Faten Philippe, Catherine Villemer, vacant

Membres désignées par les parents

Jalila El Bahi, Fortunée Zaghrini

Membres titulaires d’un diplôme du Collège

Audrey Laurin, Jean Thibodeau

Membres désignées par les enseignantes et les enseignants

Isabelle Garneau, Stéphane Lévesque

Membre désignée par les professionnelles et les professionnels

Julie Larocque

Membre désignée par le personnel de soutien

Nathalie Gignac

Membres désignés par les étudiantes et les étudiants

Rachid Ben Larbi, vacant

Membres d’office en vertu de la Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel

Guy Dumais, directeur général
Pascale Sirard, directrice des études

Secrétaire générale

Anaïk Le Goff

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Présidence

Guy Dumais

Membres internes

Guy Dumais, directeur général
Pascale Sirard, directrice des études

Membres externes

Benoit Desgroseillers, Audrey Laurin, Jean Thibodeau, Mélanie Lussier

Secrétaire générale

Anaïk Le Goff

MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE FINANCES

Présidence

Mélanie Lussier

Membres

Mélanie Lussier, Catherine Villemer, Fortunée Zaghrini

MEMBRES DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D’ÉTHIQUE

Présidence

Audrey Laurin

Membres

Audrey Laurin, Faten Philippe, Pascale Sirard

MEMBRES DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Présidence

Sylvain Larocque

Membres

Sylvain Larocque, Pascale Sirard, Jean Thibodeau

COMMISSION DES ÉTUDES

Présidence

Pascale Sirard, directrice des études

Membres

Nicolas Beauchemin, enseignant; Rachid Benlarbi, étudiant; Delphine Betton-Montigné, enseignante; Violaine Brisebois-Lavoie, enseignante; Lyne Charron, personnel de soutien; Dominic Courtois, enseignant; Guillaume D’Amours, cadre; Simon Delamarre, cadre; Geoffroi Garon-Épaulé, professionnel; Sonia Gounar, enseignante; Isabelle Grenier, cadre; Fatima Hariri, étudiante; Johanne Lalonde, professionnelle; Stéphane Lévesque, enseignant; Noémi McComber, enseignante; André Ménard, cadre; Michel Murray, enseignant; Martin Périard, enseignant; Sébastien Piché, cadre; Jean-Michel Racicot, professionnel; Bruno Santerre, enseignant; François St-Onge, enseignant; Richard Vaillancourt, enseignant

CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE

PRÉAMBULE

Les présentes règles d’éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d’autres dispositions législatives concernant l’éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d’éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 et 330 au Code civil du Québec et aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel*. Ces dispositions législatives d’ordre public, notamment les articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent Code.

1. DÉFINITION

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- **administrateur** : membre du conseil d’administration du Collège;
- **administrateur membre du personnel** : la direction générale, la direction des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l’employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d’administrateur;
- **cadre** : le cadre tel que défini au règlement;
- **lien d’emploi** : toute question relative à l’engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat;
- **catégorie d’employés** : les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors-cadre constituent les cinq catégories d’employés du réseau d’enseignement collégial;
- **conditions de travail** : tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l’emploi et tout ce qui encadre la prestation de services. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l’entourent ou l’accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l’employeur et l’employé;
- **Code** : code d’éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres;
- **Collège** : le Collège de Bois-de-Boulogne;
- **intérêt** : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux;
- **huis-clos** : hors de la présence du public.

2. OBJET

Le Code a pour objet d’établir certaines règles d’éthique et de déontologie régissant les administrateurs et les cadres du Collège en vue :

a) D’assurer la confiance du public dans l’intégrité, l’impartialité et la transparence du conseil d’administration du Collège et de ses cadres;

- b) De permettre aux administrateurs et aux cadres d’exercer leur mandat et d’accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. CHAMP D’APPLICATION

Tout administrateur ou cadre est assujéti aux règles du Code. De plus la personne qui cesse d’être administrateur est assujéti aux règles prévues à l’article 5.2 du Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES

L’administrateur ou le cadre exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l’intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES

5.1 L’administrateur ou le cadre doit dans l’exercice de ses fonctions :

- a) Respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- b) Éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l’intérêt du groupe ou de la personne qui l’a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d’administrateurs et réagir que dans le seul intérêt du Collège;
- c) Agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d’autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- d) Ne pas utiliser, à son profit ou au profit d’un tiers, les biens du Collège;
- e) Ne pas divulguer, à son profit ou au profit d’un tiers, l’information privilégiée ou confidentielle qu’il obtient en raison de ses fonctions. À cette fin, les assemblées du conseil ayant un caractère public, le huis-clos peut-être demandé par un administrateur, notamment lorsque l’information transmise lui apparaît de nature confidentielle;
- f) Éviter toute situation de conflits d’intérêts, apparente ou réelle, notamment :
- 1) Ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
 - 2) Ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter un contrat, une faveur ou un avantage indu pour lui même ou pour une autre personne;

- 3) N’accepter aucun bien, service ou autre avantage pouvant comporter une obligation pour le récipiendaire ou être considéré comme excessifs ou déplacés. De même, le Collège évite de conclure des contrats avec des entreprises dans lesquelles des cadres du Collège ont des intérêts si ces derniers bénéficient des profits générés par la transaction et participent d’une manière directe ou indirecte à la décision d’achat, soit en prenant part à la décision, soit en étant consulté, ou encore, en faisant une recommandation.

Le Collège exige des personnes concernées par le processus d’acquisition de biens, de services ou de travaux de construction, la signature d’une déclaration d’intérêts à cet effet. Le Collège s’assure que les cadres concernés par le processus relatif aux contrats d’approvisionnement, de services ou de travaux de construction ne sont pas en conflit d’intérêts, entre autres par leur sensibilisation aux lois, règlements et autres règles encadrant l’éthique et la discipline. Ces cadres doivent notamment éviter d’être impliqués dans toute transaction impliquant un de leurs anciens employeurs.

5.2 La personne qui cesse d’être administrateur ou cadre doit dans les deux (2) ans suivant la fin de son mandat d’administrateur ou de cadre :

- a) Se comporter de façon à ne pas tirer d’avantages inclus de ses fonctions antérieures d’administrateur ou de cadre;
- b) Ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d’autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie. Cette règle ne s’applique pas à l’administrateur membre du personnel du Collège ou au cadre en ce qui concerne son contrat de travail;
- c) Ne pas utiliser de l’information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public;
- d) Éviter de conclure pour lui-même ou pour une entreprise dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect, un contrat avec le Collège, offrant ses services.

6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L’administrateur n’a droit à aucune rémunération pour l’exercice de ses fonctions d’administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l’exception du remboursement de certaines dépenses effectuées dans le cadre du budget d’opération approuvé par le conseil d’administration.

Cette disposition n’a pas pour effet d’empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d’intérêts et d’établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l’administrateur ou le cadre en situation de conflit d’intérêt pour permettre de procéder au mieux de l’intérêt du Collège.

7.2 Situation de conflit d’intérêts des administrateurs et des cadres

Constitue une situation de conflit d’intérêt toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l’indépendance et l’impartialité nécessaire à l’exercice de la fonction d’administrateur, ou à l’occasion de laquelle l’administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Les situations de conflits d’intérêts peuvent avoir trait à l’argent, à l’information, à l’influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d’intérêts qui ont trait à l’argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d’hospitalité ainsi qu’aux relations contractuelles entre le Collège et une organisation extérieure dans laquelle l’administration possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l’information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l’utilisation de l’information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l’influence sont notamment celles relatives à l’utilisation des attributions de sa charge d’administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d’un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l’abus d’autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Collège en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

Sans restreindre la portée de la définition de conflit d’intérêt et conformément aux prescriptions de la loi, sont identifiées ou peuvent être identifiées comme des situations de conflits d’intérêts et à titre d’illustration non exhaustive :

- a) La situation où l’administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d’administration;

- b) La situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec la Collège;
- c) La situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d’obtenir un avantage personnel qui résulte d’une décision du Collège;
- d) La situation où un administrateur accepte un bien, service ou autre avantage pouvant comporter une obligation pour le récipiendaire ou être considéré comme excessifs ou déplacés.

7.3 Situations de conflit d’intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l’article 7.2 du Code, l’administrateur membre du personnel est en situation de conflit d’intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel*.

article 12 : (deuxième alinéa)

En outre, un membre du personnel d’un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s’abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d’emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d’employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l’occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le deuxième alinéa s’applique pareillement au membre du personnel, sauf la direction générale et la direction des études, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d’autres catégories d’employés.

article 20.1

La direction générale et la direction des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n’a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu’ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

7.4 Déclarations d’intérêts

Dans les 30 jours suivant l’entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l’administrateur doit compléter et remettre à la présidence du conseil d’administration une déclaration des intérêts qu’il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le Collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d’intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l’administrateur.

Outre cette déclaration d’intérêts, l’administrateur doit divulguer toute situation de conflit d’intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l’article 12 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel*.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d’intérêts prévues aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel*, l’administrateur qui est en situation de conflit d’intérêts à l’égard d’une question discutée au conseil d’administration a l’obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l’administrateur et en toute confidentialité.

7.6 Rôle de la présidence

La présidence du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d’administration. Elle doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu’une proposition est reçue par l’assemblée, la présidence du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. La présidence a le pouvoir d’intervenir pour qu’une personne s’abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision de la présidence est finale.

8. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le conseil d’administration nomme pour un mandat de cinq (5) ans le conseiller en déontologie qui ne peut être un administrateur ou un cadre du Collège de Bois-de-Boulogne.

Ce dernier est chargé :

- a) D’informer les administrateurs et les cadres quant au contenu et aux modalités d’application du Code;
- b) De conseiller les administrateurs et les cadres en matière d’éthique et de déontologie;
- c) De faire enquête sur réception d’allégations d’irrégularités et de faire rapport au conseil d’administration;
- d) De faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. CONSEIL DE DISCIPLINE

9.1 En ce qui a trait aux administrateurs

9.1.1 Le conseiller en déontologie saisit la présidence du comité de gouvernance et d’éthique de toute plainte ou de toute autre situation d’irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.1.2 Le conseil d’administration forme par la suite un conseil de discipline constitué de deux membres du comité de gouvernance et d’éthique et du conseiller en déontologie qui décident du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.1.3 Le conseil de discipline notifie à l’administrateur les manquements reprochés et l’avise qu’il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.1.4 Dans le cas d’une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l’administrateur peut-être relevé provisoirement de ses fonctions par la présidence du comité de gouvernance et d’éthique.

9.1.5 Le conseil de discipline qui conclut que l’administrateur a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

9.2 En ce qui a trait aux cadres

9.2.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d’administration de toute plainte ou de toute autre situation d’irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2.2 L’application de mesures administratives et si nécessaires punitives pour les cadres du Collège sont définies par le Régime local des conditions de travail des cadres du Collège.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code est entré en vigueur le 26 novembre 1997.

Un *Document complémentaire au Code d’éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres du Collège de Bois-de-Boulogne* a été adopté par la résolution n° 2671 du conseil d’administration lors de son assemblée du 18 février 2014 afin de préciser les dispositions relativement au mandat du conseiller en éthique, plus particulièrement son rôle-conseil en matière d’éthique et de déontologie et son rôle d’enquête lors d’allégations de manquements au Code. Il énonce aussi les règles de confidentialité et de protection contre les représailles. Ce document est considéré faire partie intégrante du Code.

Lors de son assemblée du 8 mai 2018, le conseil d’administration a procédé à la nomination de M° Donald Riendeau comme conseiller en éthique et en déontologie (résolution n° 3044).

L’administrateur ou le cadre peuvent communiquer avec le conseiller en éthique afin d’être accompagnés dans leur réflexion sur une question d’ordre général sur l’éthique concernant leurs fonctions au Collège ou sur un cas particulier. **Aucune telle demande n’a été acheminée au cours de la dernière année.**

Le conseiller en éthique a également pour fonction de faire enquête sur des allégations d’irrégularités visant les administrateurs et les cadres du Collège, en ce qui a trait spécifiquement à des manquements à leur Code d’éthique et de déontologie. **Aucune telle allégation n’a été reçue au cours de la dernière année.**

Jeudi 19 août 2021 – M° Donald Riendeau, conseiller en éthique et en déontologie

Collège de Bois-de-Boulogne
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal, Québec H4N 1L4
514 332-3000
bdeb.qc.ca